

## **IHAB recommandation 10 : Associations de soutien à l'allaitement et Réseau allaitement**

### **Le label IHAB**

Le label IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé) est un label de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF International créée en 1991 qui **récompense les services de maternités et de néonatalogies qui offrent un accompagnement optimal** des parents à la naissance de leur enfant et durant tout leur séjour.

#### **La démarche IHAB repose sur le trépied suivant :**

- Une équipe centrée sur les besoins individuels du nouveau-né et de sa mère.
- Un environnement et accompagnement qui permettent aux parents de prendre totalement leur place, dès la naissance.
- Un travail en équipe et en réseau pour assurer la continuité des soins en pré, péri et post-natal.

**La démarche IHAB s'appuie sur 12 recommandations de bonnes pratiques**, argumentées scientifiquement, qui allient qualité des soins, sécurité et bienveillance.

**Dans le cadre de notre partenariat, IPA vous présente ces recommandations.**

## **Recommandation 10 : Associations de soutien à l'allaitement et Réseau allaitement**

**Identifier les associations de soutien à l'allaitement maternel et autres soutiens adaptés et leur adresser les mères dès leur sortie de l'établissement. Travailler en réseau.**

La démarche d'une équipe labélisée IHAB va bien au-delà de l'accompagnement de la grossesse, de l'accouchement et du séjour en maternité.

Un important travail en réseau avant ([recommandation 3](#)) et après le séjour en maternité (recommandation 10) permet d'assurer la continuité des soins.

**A leur sortie de maternité, les parents sont informés des lieux où ils pourront obtenir de l'aide concernant l'alimentation de leur bébé** : PMI, sage-femme libérale, médecin traitant, pédiatre, associations de soutien à la parentalité...

Avant la sortie, **chaque mère reçoit (par oral et par écrit) des informations sur les associations de soutien à l'allaitement maternel** et autres soutiens adaptés à leurs besoins.

Chaque mère est encouragée à consulter dans les 10 jours suivant la naissance un.e professionnel.le de santé et/ou une personne compétente en allaitement (pour les mères qui allaitent).

Les bébés ayant séjournés en néonatalogie sont revus en consultation dans les 8 jours suivant leur sortie.

**L'objectif est que les parents se sentent accompagnés et soutenus dans la prise en charge de leur nouveau-né.**

### **Pour aller plus loin**

- [Les 12 recommandations IHAB.](#)
- [Présentation de l'association Information Pour l'Allaitement](#)
- [Où trouver du soutien ?](#) Associations nationales, internationales et annuaires des professionnel.le.s de santé spécialisé.e.s en allaitement
- [Retrouvez nos articles liés au soutien des personnes allaitantes](#)

Naviguez dans notre **nouvel onglet dédié à IHAB** dans notre barre de menu !

Consultez le catalogue du centre de ressources d'IPA : [base de données documentaire](#)

## Information Pour l'Allaitement

IPA information pour les professionnels

<https://info-allaitement.org>

---

Découvrez [nos ressources et mots-clés associés à cette recommandation](#).

⌵

[voir la recommandation 11 \(à venir\) >](#)